INSTITUT MÉDICO-LÉGAL D'AMIENS
SERVICE DE MÉDECINE LÉGALE
1, rue du Docteur Laênnec – 80000 AMIENS

RAPPORT N°
IML-2026-3178

RAPPORT D'AUTOPSIE

Nom et prénom : **VALBERG Thomas**
Sexe : Masculin
Date de naissance : 12 mars 1984 (42 ans)

Date de l'examen : 31 octobre 2026
Heure de rédaction : 19 h 30

DOSSIER JUDICIAIRE
Réf. : PJ/2026/4587
Enquête : Mort suspecte
Autorité requérante : Commissariat d'Abbeville
Médecin légiste : Dr É. Lemaire

1. CIRCONSTANCES ET CONTEXTE DE LA DÉCOUVERTE

Le 31 octobre 2026 à 16 h 50, le corps sans vie de M. Thomas VALBERG a été découvert dans la salle de séminaire de l'établissement, par plusieurs membres du personnel.
La porte de la salle était fermée à clé. Elle a été ouverte à l'aide d'une clé détenue par un autre membre du personnel de l'établissement.

Les fenêtres étaient fermées. Aucun signe d'effraction n'a été constaté.
Le corps se trouvait au sol, à proximité d'un mur sur lequel était inscrit, à l'aide d'une substance d'aspect sanguin : « Trois fois je frapperai. Trois vies je prendrai. ».

Des photographies ont été réalisées sur les lieux. La salle ne présentait pas de désordre majeur.
L'arme du crime (couteau de cuisine) était toujours en place dans le thorax de la victime.



Photographie de la scène de crime

2. EXAMEN EXTERNE

Le corps est celui d'un homme adulte, de corpulence normale (1,78 m, 72 kg).
Une plaie thoracique par arme blanche est observée en regard du thorax gauche, en regard de la région cardiaque. Le couteau est encore en place. L'angle d'introduction est estimé à environ 10° vers le bas.

Cette orientation est compatible avec un geste auto-infligé ou avec une agression par une personne de grande taille. Aucune autre plaie défensive majeure n'est observée.

Une entaille linéaire superficielle est présente sur l'index gauche, avec des signes de vitalité (saignement anté-mortem), compatible avec une blessure survenue avant le décès.

Une petite croix, d'environ 1 cm, est dessinée au marqueur noir sur la paume de la main droite de la victime.

Aucun autre signe particulier n'est relevé (pas de trace de ligature, pas d'ecchymose marquée, pas de signe de lutte important).


Main droite – croix (≈ 1 cm)


Index gauche – entaille

3. EXAMEN INTERNE

L'examen interne met en évidence une plaie pénétrante du thorax, avec section de structures cardiaques majeures. Il est observé une importante hémorragie interne dans la cavité thoracique, à l'origine d'un collapsus cardiaque. Aucun autre traumatisme interne significatif n'est constaté.

4. ESTIMATION DU MOMENT DU DÉCÈS

L'état de rigidité cadavérique, la température corporelle et les autres éléments thanatologiques sont compatibles avec un décès survenu entre 16 h 30 et 17 h 00. Cette estimation reste indicative.

5. IDENTIFICATION DACTYLOSCOPIQUE

Les empreintes digitales de la victime ont été relevées, en particulier l'empreinte de l'index droit ci-contre. Elles seront transmises au service de police scientifique pour comparaison avec le Fichier National Automatisé des Empreintes Digitales (FNAED). Les résultats de cette comparaison seront communiqués ultérieurement par les autorités judiciaires.

Empreinte relevée (index droit)



6. ANALYSES COMPLÉMENTAIRES

Des prélèvements sanguins, urinaires et tissulaires ont été réalisés afin d'effectuer des analyses toxicologiques et d'éventuelles recherches de substances.
Les résultats de ces analyses sont en cours. Ils seront communiqués dans la soirée.

7. CONCLUSION PROVISOIRE

La mort de M. Thomas VALBERG est due à une hémorragie interne consécutive à une plaie thoracique par arme blanche, à l'origine d'un collapsus cardiaque.
Les circonstances exactes du décès (suicide ou homicide) ne peuvent pas être établies à ce stade et nécessitent la poursuite de l'enquête.

Fait à Amiens, le 31 octobre 2026 à 19 h 30
Dr É. Lemaire
Médecin légiste

INSTITUT MÉDICO-LÉGAL DE PICARDIE